

République Française
Département de la Creuse
Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest

2018/04/28a

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 05 avril 2018 - Délibération n° 2018/04/28a

Annule et remplace la délibération n°2018-04-29 visée le 09 avril 2018

Objet : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE SERVICES POUR L'ASSISTANCE ET LA MAINTENANCE EN INFORMATIQUE ET TELEPHONIE IP (N°2018-06)

L'an deux mille dix-huit, le 05 avril, à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à la salle Confluences, commune de Bourgneuf sur la convocation en date du 29 mars 2018, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

MM. PACAUD – SARTY – ESCOUBEYROU – RIGAUD – SZCEPANSKI – LALANDE – GIRON – DESLOGES – LEGROS – AUBERT – PARAYRE – DUGAY – ROYERE – CHAUSSADE – TRUNDE – BUSSIERE – RABETEAU – LUMY – DEPAUREAUX – PEROT – SCAFONE – LAINE – GRENOUILLET – CALOMINE – LAGRANGE – DERIEUX – PAMIES – PATEYRON – GAUDY – GAILLARD – PICOURET – DOUMY et Mmes LAURENT – SPRINGER – JOUANNETAUD – LAGRAVE – SUCHAUD – DURANTON – MOREAU – HYLAIRES – DUMEYNIÉ – BATTUT – DEFEMME et LAPORTE.

Etaient excusés : MM. JUILLET – CHAUSSECOURTE – CHOMETTE – SIMONET – MAZIERE – MARTINEZ – LABORDE – MOULINIER – MMES PIERRE – CAPS – POUGET-CHAUVAUD – NOUAILLE et PATAUD.

Pouvoirs :

1. M. JUILLET donne pouvoir à M. PACAUD - 2. M. JOUHAUD donne pouvoir à M. RIGAUD - 3. Mme PIERRE donne pouvoir à Mme JOUANNETAUD - 4. Mme CAPS donne pouvoir à M. LALANDE - 5. Mme POUGET-CHAUVAUD donne pouvoir à M. CALOMINE - 6. M. MARTINEZ donne pouvoir à M. DESLOGES - 7. M. LABORDE donne pouvoir à M. PATEYRON - 8. M. MOULINIER donne pouvoir à Mme DEFEMME - 9. Mme PATAUD donne pouvoir à Mme SUCHAUD - 10. Mme NOUAILLE donne pouvoir à M. GAILLARD - 11. M. CHOMETTE donne pouvoir à M. GRENOUILLET.

Suppléances : M. LEGROS remplace M. MAZIERE – M. PICOURET remplace M. COUSSEIROUX – Mme DURANTON remplace M. SIMONET – Mme MOREAU remplace M. GAUCHI.

Secrétaire de séance : Mme Nadine DUMEYNIÉ.

Scrutin public

En exercice	Présents	Votants			
64	44	55			
Pour	Contre	Abstention	Blanc	Nul	Refus de vote
53	1 (M. ROYERE)	1 (Mme HYLAIRES)	-	-	-

Considérant l'inscription des crédits nécessaires en section de fonctionnement au budget primitif 2018,

Considérant la nécessité de continuité de service des prestations d'assistance et de maintenance en informatique et téléphonie IP pour le bon fonctionnement de la collectivité,

Le Président rappelle au Conseil communautaire que la Communauté de communes a lancé une consultation de prestataires qualifiés dans le cadre d'une procédure adaptée (articles 27 et 59 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics), avec prestataire unique, pour 1 seul lot.

La durée de ce marché de services est d'une année, avec possibilité de renouvellement, trois fois, dans la limite de quatre années.

Le Président présente les différents sites concernés par le marché :

- Bureaux administratifs des deux sites
- Hall Rouchon-Mazérat
- Salle culturelle Confluences
- Centre de Loisirs
- Crèche et crèche itinérante/RAM
- Cinéma Claude Miller
- Station-service automatique
- Musée Martin Nadaud
- Espace Claude Chabrol
- Site visio-accueil à Bourganeuf (Agora)

Le Président informe l'Assemblée des critères de jugement des offres, énoncés au règlement de consultation :

- Valeur technique (capacités techniques et financières /5, expérience /5, composition de l'équipe /5, méthodologie et respect du cahier des charges /5) : pondération à 50 % ;
- Valeur financière /20 : pondération à 50 %.

Le Président annonce que 2 offres ont été réceptionnées dans les délais impartis (le 19 mars 2018 à 17 h 00) :

- SARL ECOMDATA (87- Limoges)
- SARL AMEDIA SOLUTIONS (19- Brive la Gaillarde)

La Communauté de communes a procédé à l'analyse des offres.

Le Président propose au Conseil communautaire de retenir l'entreprise ECOMDATA qui arrive en première position pour effectuer les prestations formulées et demande de l'autoriser à signer le marché.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Décide de retenir l'offre de la société ECOMDATA pour effectuer les prestations d'assistance et de maintenance en informatique et téléphonie IP.
- Autorise le Président à signer puis à notifier le marché à la société ECOMDATA, pour un montant de 5 990.00 € HT par an, soit 7 188.00 € TTC.
- Autorise le Président à signer tout autre document se rapportant à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

